



DEPARTEMENT DU JURA

**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
COMMUNE DE FOUCHERANS**

**CONTRAT DE CONCESSION EN DATE D'EFFET
DU 01 JANVIER 2012**

AVENANT N°02

Entre :

La Communauté d'Agglomération, représentée par **Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président**, dûment autorisé par son assemblée délibérante, par délibération n° DCC-2023-091 du 21 septembre 2023

Ci-après dénommé « **la Collectivité** »

d'une part,

Et :

La SOCIETE DE GERANCE DE DISTRIBUTIONS D'EAU, représentée par **Monsieur Philippe MERLIN, Président**,

Ci-après dénommée « **le concessionnaire** »

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Par contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012, la Commune de Foucherans a confié au concessionnaire, la gestion, par affermage, du service public de l'assainissement.

Le 1er janvier 2021, cette commune a transféré sa compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

De ce fait, le contrat de délégation de service public a également été transféré.

Le présent contrat arrive à échéance le 31 octobre 2023.

Ainsi, afin d'être en corrélation avec l'échéance marché public d'exploitation d'assainissement collectif recouvrant 15 communes du Grand Dole, un avenant n°2 au contrat est nécessaire.

En conséquence, afin de mener le contrat à son terme dans les meilleures conditions, et conformément aux dispositions du Code de la commande publique, la collectivité et son concessionnaire ont convenu des dispositions suivantes :

Article 1 – Durée du contrat

L'échéance du contrat de concession du service public d'assainissement, fixée à l'article 1.4 du contrat de concession, est reportée au 31 octobre 2024.

Article 2 – Plan de renouvellement

En tenant compte de l'enveloppe initiale prévue, de la prolongation de 1 an, et de la priorisation de certaines opérations, les obligations des parties en matière de renouvellement ont été modifiées.

Il est créé un compte de renouvellement venant se substituer au plan de renouvellement initial (programme et garantie).

A cet effet, le concessionnaire ouvre dans sa comptabilité un compte spécial de renouvellement.

Ce compte est crédité de la dotation annuelle suivante, établie en date du 01/11/2023 = **7 076€ HT**.

Cette somme est calculée sur la base du plan de renouvellement proposé par le concessionnaire sur la durée du contrat et dont le montant est évalué à partir des valeurs de remplacement des matériels restant à renouveler.

Cette dotation tient compte de la notion de risque à renouveler.

Article 3 – Tarif du délégataire

La rémunération du délégataire mentionnée à l'article 8.4 du contrat de concession, est modifiée comme suit :

ABONNEMENT partie fixe annuelle en euros, par logement ou local desservi, hors taxe, et hors redevance	PART PROPORTIONNELLE prix en euros hors taxe et hors redevance par mètre cube consommé
35.00 €	0.790 €

Ces valeurs sont établies en valeur au 01/11/2023.

Ce tarif de base a été fixé au vu d'un Compte d'Exploitation Prévisionnel établi conjointement par le Concessionnaire et la Collectivité, et joint au présent avenant.

Article 4 – Modalités d'indexation du tarif de base de la part du délégataire

Les nouveaux tarifs ayant été définis au 1^{er} novembre 2023, et compte tenu de la durée du contrat restant à courir (1 an), les tarifs mentionnés à l'article 3 ci-dessus demeurent invariables.

Article 5 – Date d'effet

Toutes les autres clauses du contrat initial, non modifiées ni abrogées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Le présent avenant prend effet au 1^{er} novembre 2023 sous réserve qu'il ait obtenu son caractère exécutoire, ou à compter de sa date de notification au concessionnaire, si cette date est postérieure.

Fait à Dole, le **17 OCT. 2023**

Pour la Collectivité,

Jean-Pascal FICHÈRE,
Président



Pour le Concessionnaire

Philippe MERLIN,
Président

Philippe
MERLIN

Signature
numérique de
Philippe MERLIN
Date : 2023.10.04
10:55:03 +02'00'

Annexe n°1 : Compte d'Exploitation Prévisionnel



Département du JURA

Commune de Foucherans

Délégation du service public de l'assainissement

Avenant n°2 09/2023

COMPTE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION DETAILLE

Tarifs actualisés

A - CHARGES D'EXPLOITATION

A - 1 CHARGES LIEES AUX OUVRAGES DU SERVICE

A - 1.1. PRODUITS DE TRAITEMENT

Station d'épuration

Eau potable	100	m3	2,16 €/m3		108 €	108 €	216 € /an
Chlorure ferrique	13	t	575,00 €/t		7 475 €		7 475 € /an
Polymère	900	kg	4,437 €/kg		3 994 €		3 994 € /an

Total A-1.1 11 577 € 108 € 11 685 € /an

A - 1.2. ACHAT NON STOCKES

- Energie électrique de l'ensemble des ouvrages

Station d'épuration + PR lotissement du Parc

contrat Jaune	59	kva					
Utilisation moyenne	184 000	kwh	0,195 €/kWh				

35 880 € 35 880 € /an

PR lotissement l'Aigeotte

contrat bleu	6	kva					
Base	3 000	kwh	0,200 €/kWh				

600 € 600 € /an

600 € 35 880 € - € 36 480 € /an

- Télécom

Poste télécommunications

lignes réseau autocommutées RTC

Nombre de lignes :	2						
Abonnements	507,12						
Consommations	253,56						

380 € 380 € 761 € /an

380 € 380 € - € 761 € /an

Total A-1.2 980 € 36 260 € - € 37 241 € /an

A - 1.3. TRAITEMENT DES BOUES

Location de benne ampiroll étanche de 15 m3

Coût par an: 1267,80 1 268 € 1 268 € /an

Frais de transport des boues vers site de compostage (Agricompost 70)

11 rotations X 316,95 3 486 € 3 486 € /an

Compostage selon norme NFU 44-095

120 57,05 6 846 € 6 846 € /an

Total A-1.3 - € - € 11 600 € 11 600 € /an

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20231017-DC8323-CC
Date de réception préfecture : 18/10/2023

A - 1.4. FRAIS D'ANALYSES					
<u>Programme autosurveillance</u>					
Bilans autosurveillance entrée / sortie comprenant					
analyses DCO DBO MES pH	300,00	12		3 600 €	3 600 € /an
analyses NTK Pt NH4 NO2 NO3	270,00	4		1 080 €	1 080 € /an
Analyses boues					
analyses MS	25,36	12		304 €	304 € /an
analyses VA-ETM-CTO	380,34	2		761 €	761 € /an
analyses VA-ETM	266,24	2		532 €	532 € /an
Total A-1.4			- €	4 680 €	1 597 €
A - 1.5. FRAIS D'ENTRETIEN ET REPARATIONS					
<u>Entretien des ouvrages de traitement :</u>					
Station d'épuration					
Fourniture des pièces d'entretien courant et réparations (joints, raccords, pièces détachées centrifugeuse...)		570,51		571 €	571 € /an
Sous-Total Entretien des ouvrages de traitement :			- €	571 €	- €
<u>Entretien des postes de relevage sur réseau :</u>					
Petites pièces pour entretien des 2 postes :		126,78		254 €	254 € /an
Sous-Total Entretien des postes :			254 €	- €	- €
<u>Entretien des réseaux et des branchements :</u>					
Petites pièces pour entretien des réseaux et branchements :		443,73		444 €	444 € /an
Sous-Total Entretien des réseaux et des branchements :			444 €	- €	- €
Total A-1.5			697 €	571 €	- €
A - 1.6. HYDROCURAGE ET ELIMINATION DES SOUS PRODUITS					
<u>Entretien - curage des ouvrages de traitement :</u>					
Station d'épuration					
hydrocurage du poste de relèvement vers filière biologique 4 fois/an :		240,88		964 €	964 € /an
hydrocurage du poste de relèvement vers bassin d'orage 3 fois/an :		367,66		1 103 €	1 103 € /an
<u>élimination des sous produits :</u>					
Sables :	3 T	76,07		228 €	228 € /an
Graisses :	3 T	96,35		289 €	289 € /an
Déchets dégrillages :	5 T	177,49		887 €	887 € /an
Matières de vidange :	3 T	39,30		118 €	118 € /an
Sous-Total Hydrocurage des ouvrages de traitement :			- €	3 589 €	- €
<u>Entretien curage des postes de relevage et déversoirs d'orage :</u>					
hydrocurage des 2 postes 3 fois par an :		278,92		837 €	837 € /an
hydrocurage des 3 DO 2 fois par an :		456,41		913 €	913 € /an

<i>élimination des sous produits</i>					
Matières de vidange :	4 T	39,30	157 €		157 € /an
Sous-Total Hydrocurage des postes et DO :			1 907 €		1 907 € /an
Entretien des réseaux d'assainissement et des branchements :					
<i>hydrocurage du réseau d'assainissement 15 % par an</i>					
soit 2,0 kms de curage par an		3666,67	3 667 €		3 667 € /an
<i>élimination des sous produits</i>					
Matières de vidange :	5 T	39,30	197 €		197 € /an
Sous-Total Hydrocurage des réseaux et des branchements :			3 863 €		3 863 € /an
Entretien du réseau d'eaux pluviales :					
<i>hydrocurage du réseau d'eaux pluviales</i>					
soit 1,5 km de curage par an		2750,00	2 750 €		2 750 € /an
<i>Pompage des grilles et avaloirs (300 unités)</i>					
Sur la base de 300 unités par an		10,14	3 043 €		3 043 € /an
<i>élimination des sous produits :</i>					
Boues de curage épaisses et sables :	7 T	74,80	524 €		524 € /an
<i>Remise à niveau, remise en état tampons, grilles, avaloirs</i>					
2 interventions / an		380,34	761 €		761 € /an
Sous-Total Hydrocurage du réseau d'eaux pluviales :			7 077 €		7 077 € /an
Total A-1.6			12 847 €	3 589 €	16 436,09 € /an
A - 1.7. SOUS TRAITANCE EXTERNE ET LOCATION D'ENGIN					
Entretien des réseaux et des branchements :					
<i>Interventions curatives ponctuelles de désobstructions de canalisations</i>					
Sur la base de 2 interventions d'urgence par an:		354,98	710 €		710 € /an
<i>Inspections télévisées des canalisations (selon norme NF EN 13508-2)</i>					
Forfait amenée et repli de l'équipement, remise rapport technique (papier + DVD),					
Sur la base d'une inspection vidéo de 300 mL par an:		570,51	571 €		571 € /an
<i>Contrôle des branchements existants: tests à la fumée, tests d'écoulement</i>					
Sur la base de 10 branchements par an:		57,05	571 €		571 € /an
<i>Mise à niveau, remise en état de tampons, grilles</i>					
2 interventions / an		380,34	761 €		761 € /an
Sous-Total Entretien des réseaux et des branchements :			2 612 €		2 612 € /an
Total A-1.7			2 612 €		2 612 € /an
A - 1.8. FRAIS DE PERSONNEL IMPUTABLES AU CONTRAT					
A - 1.8.1. Agents d'exploitation					
<i>Coût horaire :</i>		35,50			
Entretien des réseaux et branchements					
par an					
60,00 h/an		1,0 agent	2 130 €		2 130 € /an
Sous total :		60 heures par an	2 130 €		2 130 € /an

Entretien des postes de relèvement							
visite de contrôle des postes :							
52 interventions	0,50 h/u	1,0 agent		923 €			923 € /an
accompagnement curage des postes :							
3 interventions	3,00 h/u	1,0 agent		319 €			319 € /an
Sous total :		35 heures par an		1 242 €	- €	- €	1 242 € /an
Contrôle, réglage, entretien général de la station d'épuration							
entretien courant, contrôle							
156 interventions	2,50 h/u	1,0 agent			13 844 €		13 844 € /an
Soit 3 passages / semaine							
traitement des boues, suivi des évacuations							
52 interventions	2,00 h/u	1,0 agent			3 692 €		3 692 € /an
Soit 1 campagne / semaine							
Sous total :		494 heures par an		- €	13 844 €	3 692 €	17 536 € /an
Suivi chantier, DICT, tracé							
Tracé de réseau, DICT							
10 interventions	1,00 h/u par an			355 €			355 € /an
Suivi chantier							
8 interventions	2,00 h/u par an			568 €			568 € /an
Sous total :		26 heures par an		923 €	- €	- €	923 € /an
Mise à jour des plans numérisés							
	15,00 h/an			532 €		- €	532 € /an
Sous total :		15 heures par an		532 €	- €	- €	532 € /an
A - 1.8.2. <u>Électromécaniciens</u>							
		Coût horaire :	48,00				
Entretien des équipements électromécaniques soit :							
4,00 h par mois				768 €	768 €	768 €	2 304 € /an
Sous total :		48 heures par an		768 €	768 €	768 €	2 304 € /an
A - 1.8.3. <u>Technicien traitement</u>							
		Coût horaire :	40,57				
Vérification, réglage, accompagnement							
1,50 h par mois					730 €		730 € /an
Sous total :		18 heures par an		- €	730 €	- €	730 € /an
A - 1.8.4. <u>Encadrement</u>							
		Coût horaire :	65,00				
16,00 h par an				347 €	347 €	347 €	1 040 € /an
Sous total :		16 heures par an		347 €	347 €	347 €	1 040 € /an
Total A-1.8				5 942 €	15 689 €	4 807 €	26 438 € /an
A - 1.9. <u>FRAIS DE TRANSPORT</u>							
Les charges de véhicules sont calculés sur la base de							
10,0% des coûts de la main d'œuvre, soit :				594 €	1 569 €	481 €	2 644 € /an
Total A-1.9				594 €	1 569 €	481 €	2 644 € /an

A - 1.10. RENOUELEMENT				
Renouvellement électromécanique (Step et postes)				
Compte de renouvellement				
Total A-1.10				
	986 €	6 089 €	- €	7 076 € /an
A - 1.11. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES BIENS				
<u>Quote-part aux amortissements des équipements d'exploitation</u>				
Matériel d'analyses, laboratoires, mesures portables, etc.				
Répartition aux charges directes				
	126,78	126,78	126,78	380 € /an
Total A-1.11				
	127 €	127 €	127 €	380 € /an
A - 1.12. AMORTISSEMENTS DES BIENS EN RETOUR				
<u>Liste des biens rachetés</u>				
Néant				
	- €	- €	- €	- € /an
<u>Liste des biens non rachetés et remplacés</u>				
Néant				
	- €	- €	- €	- € /an
Total A-1.12				
	- €	- €	- €	- € /an
A - 1.13. AUTRES CHARGES DIRECTES D'EXPLOITATION				
<u>Contrôles réglementaires des installations :</u>				
Contrôle réglementaire des installations électriques				
	1 fois tous les 2 ans soit par an :		0,5	
<i>Step</i>				
Nombre :	1	Coût/u :	202,85	
			101 €	101 € /an
<i>Postes de relèvement</i>				
Nombre :	2	Coût/u :	202,85	
			203 €	203 € /an
Contrôle des appareils Pression à Gaz (APG) :				
	1 fois tous les 3 ans soit par an :		0,33	
Nombre :	1	Coût/u :	209,19	
			69 €	69 € /an
Contrôle des appareils de levage (potences) :				
	1 fois par an soit :			
Nombre :	3	Coût/u :	95,09	
			285 €	285 € /an
Total A-1.13				
	203 €	456 €	- €	659 € /an
SOUS-TOTAL GENERAL OUVRAGES				
	24 989 €	80 607 €	18 719 €	124 316 € /an

A - 2 CHARGES LIEES AU SERVICE		
A - 2.1. FRAIS GENERAUX		
A - 2.1.1 Frais location des bureaux, frais de fonctionnement		
Il s'agit des frais de fonctionnement de l'agence locale de Rochefort-sur-Nenon : Location, entretien, téléphonie, matériel informatique et télé-surveillance etc.		
		1267,80 /an
A - 2.1.1 Frais Généraux Sogedo Société		
Il s'agit des frais généraux de Sogedo (Siège : délégation) Comprend l'ensemble des services généraux : commercial, centre technique etc.		
		127 425
5,0% de l'ensemble des postes de charges (hors impôts, redevances et travaux facturés)		6 371 € /an
Total A-2.1		7 639 € /an
A - 2.2. FRAIS LIES AU SERVICE		
A - 2.2.1 Frais de facturation :		
Frais de traitement (facturation combinée avec service de l'eau potable)		
Nombre d'abonnés	1 143	factures par an
0,75 par facture,	2 286	facturations par an
		1 715 € /an
<i>PM: prise en charge par le Service de l'Eau</i>		
A - 2.2.2 Frais de gestion des abonnés		
<i>Prise en charge par le Service de l'Eau (inclus dans tarif/facture)</i>		- € /an
Total A-2.2		1 715 € /an
A - 2.3. ASSURANCES		
		126,78 /an
Total A-2.3		127 € /an
A - 2.4. IMPOTS, TAXES ET REDEVANCES		
<i>Redevance d'Occupation du Domaine Public :</i>		
Linéaire de réseau ?	33 km	99 € /an
<i>Contribution territoriale</i>		
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)		1267,80 /an
Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)		633,90 /an
Total A-2.4		1 902 € /an
A - 2.5. FRAIS FINANCIERS LIES AU SERVICE		
Sans objet		
Total A-2.5		- € /an
SOUS TOTAL GENERAL DES CHARGES LIEES AU SERVICE		11 382 € /an
TOTAL GENERAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		135 698 € /an

B - PRODUITS D'EXPLOITATION

B - 1 REDEVANCE DELEGATION

B - 1.1. Rémunération du Déléguataire

B- 1.1.1. Prix annuel par abonné

Nombre de primes fixes de référence : 1 143 35,00 par abonné 40 005 € /an

B- 1.1.2. Prix par mètre-cube

Part proportionnelle:
112 000 m3 0,790 par m3 88 480 € /an

B - 1.2. Eaux pluviales (charge communale)

7606,80 /an

SOUS TOTAL REDEVANCE DELEGATION

136 092 € /an

B - 2 PRODUITS LIES AU REGLEMENT DU SERVICE

Contrôles de conformité des branchements (ventes immobilières)

Nombre : 15 82,41 par contrôle 1 236 € /an

SOUS TOTAL PRODUITS LIES AU REGLEMENT DE SERVICE

1 236 € /an

B - 3 TRAVAUX EXCLUSIFS LIES AU CONTRAT

0 € /an

SOUS TOTAL PRODUITS FINANCIERS

- € /an

B - 4 AUTRES PRODUITS

0 € /an

SOUS TOTAL PRODUITS FINANCIERS

- € /an

TOTAL GENERAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

137 328 € /an

RESULTAT GENERAL

1 630 € /an

Impact Avenant n°1

	Contrat de base Valeur 2011	Contrat de base Valeur 01/2023	Prix avenant en valeur 2023 Proposition n°1	Prix avenant en valeur 2023 Proposition n°2 du 05.09.2023	Augmentation	Evolution
Abonnement HT/an	20,00 €	25,36 €	36,00 €	35,00 €	9,64 €	38,0%
Part variable HT/m3	0,560 €	0,710 €	0,940 €	0,790 €	0,08 €	11,3%
Facture 120 m3/an	87,20 €	110,55 €	148,80 €	129,80 €	19,25 €	17,4%
Facture moyenne 81 m3/an	65,36 €	82,86 €	112,14 €	98,99 €	16,13 €	19,5%

*K = 1,2678

Signature
Philippe
Accusé de réception en préfecture de
039-200010650-20231017-DC-23-CC
Date de réception en préfecture : 18/10/2023
10:57:30 - 10/20